

Économie picarde

Lettre d'information économique et sociale de la CGT INSEE PICARDIE – Septembre 2017 – Rédac chef: P. Le Scouëzec

87.000 APL

Fin 2016, 87185 foyers touchent l'APL (allocation personnalisée au logement) en Picardie : 36855 dans l'Oise, 25579 dans l'Aisne et 24751 dans la Somme. Dans 95% des cas, cette prestation est versée à des locataires. Les Picards bénéficiaires de l'APL représentent 51% des foyers touchant une aide au logement, les autres prestations étant l'allocation de logement sociale (ALS) et l'allocation de logement familiale (ALF), les 3 n'étant pas cumulables. Ce taux n'est que de 45% au plan national, montrant que la mesure Macron qui réduit l'APL de 5 euros sera plus durement ressentie en Picardie.

Cette part est variable selon les départements picards. Elle est de 59% dans l'Oise, 49% dans l'Aisne et 41% dans la Somme. Cette différence résulte du poids plus important des foyers à revenu modeste qui perçoivent surtout les ALF et ALS.

Le chiffre du mois

69,3%. C'est la part d'élèves demi-pensionnaires ou internes dans les établissements du second degré (collèges et lycées) en Picardie lors de l'année scolaire 2015-2016. Cela situe la Picardie un peu en dessous la moyenne nationale (70,9%).

Cette pratique est plus fréquente dans l'Oise (72,9%) que dans la Somme (67,7%) et l'Aisne (65,2%). Elle distingue une nouvelle fois la région du Nord-Pas-de-Calais, où le taux est de 60,3%. En cette période de rentrée, ces chiffres montrent dans l'importance de la qualité de nos cantines et internats, car ils font partie de la vie quotidienne des élèves picards et sont donc aussi un des facteurs de leur réussite scolaire.

Les contrats aidés varient au gré des crédits de l'État

Sans formations plus étoffées et pérennisation des emplois, ils resteront davantage un outil de régulation du chômage qu'une solution au manque de qualification

On comptait, fin 2016, 13652 personnes en contrats aidés en Picardie, c'est-à-dire titulaires d'un contrat au 31 décembre de l'année, quelle que soit sa date de début et de fin.

Parmi elles, les plus nombreuses sont celles détentrices d'un contrat unique d'insertion (CUI), que ce soit dans le secteur non marchand, avec 8042 CUI-CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi), ou marchand, avec 1364 CUI-CIE (contrat initiative emploi). Ce sont des emplois aidés initialement destinés à « faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales ».

S'y ajoutent des accords spécifiques pour les jeunes, les emplois d'avenir, censés proposer des « solutions d'emploi aux jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable ». 4246 en bénéficiaient fin 2016 dans la région.

Mais le système comprend aussi des contrats d'insertion par l'activité économique (IAE), qui proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi sous différentes formes. Fin 2016, elles offraient une activité à 5756 personnes en Picardie, avec des missions limitées dans le temps : 2704 à travers des associations intermédiaires, 2327 dans des ateliers et chantiers d'insertion, 380 dans des entreprises d'insertion et 345 dans des entreprises de travail temporaire d'insertion. Dans ce dispositif, les personnes sont salariées d'établissements bénéficiant d'aides financières.

L'effectif total d'emplois aidés dépasse donc les 19.400, soit un poids voisin de celui de l'hôtellerie-restauration en Picardie (21.000) ! Et on le voit, ils couvrent l'ensemble de l'économie : certes, les collectivités locales et associations en profitent le plus, mais le privé aussi par l'intermédiaire des CUI-CIE. C'est la raison pour laquelle tout le monde y tient car c'est une main d'œuvre abondante et pas chère.

Pourtant, elle fluctue au gré des crédits de l'État. Fin 2014, on avait 13749 emplois de CUI, fin 2015, 14840, ce qui fait une baisse de 8% en 2016 ! En revanche, les effectifs de l'IAE sont restés à peu près stables lors de ces 3 dernières années.

L'autre difficulté du système est l'embauche définitive des personnes en contrat. Ainsi, les associations n'ont pas dégagé les moyens financiers pour pérenniser les emplois d'avenir qu'elles ont eus. De même, les entreprises ont très peu conservé leurs CIE, comme ils conservent peu leurs apprentis.

Enfin, et c'est aussi un problème pour une embauche définitive, la formation des personnes pendant leur contrat aidé reste trop faible, soit faute de moyens des structures d'accueil (associations), soit par manque de volonté. Cela montre au passage que les patrons sont incapables d'assumer la formation dans leurs entreprises que leurs représentants exigent pourtant ! Au mieux, les bénéficiaires ont des préparations aux concours de la fonction publique, où ils se retrouvent en concurrence avec des surdiplômés !

Soyons clair. Les contrats aidés ont toujours été un des moyens de réguler les chiffres du chômage. Quelques-uns s'en sortent grâce à l'expérience professionnelle acquise, beaucoup doivent déchanter. Car il manque l'essentiel : la formation et la pérennisation des emplois.

Baisse fragile du chômage partiel

En 2015, 482800 heures ont été chômées au titre de l'activité partielle en Picardie. C'est 16,8% de moins qu'en 2014, une baisse plus prononcée qu'au plan national (-9,7%). Toutefois, sur les 9 premiers mois de 2016, le nombre d'heures chômées a de nouveau progressé dans la région, de 11% par rapport à la même période de 2014 et de 26% par rapport à celle de 2015. Cela montre la fragilité des activités qui y ont le plus recours, à savoir l'industrie et la construction. Pour autant, le nombre de salariés touchés en 2016 n'a pas augmenté, restant autour de 1200 environ chaque mois.

Au niveau départemental, 42% des heures chômées l'ont été dans l'Aisne en 2015, 36% dans l'Oise et 22% dans la Somme. Mais c'est dans ces deux départements que la reprise du chômage partiel a été forte au cours des 3 premiers trimestres 2016 (respectivement +200% et +20%) alors qu'il a baissé dans l'Aisne (-6%).



La filière maritime reste encore à développer

La Picardie comptait 3030 emplois maritimes en 2013. Ce sont des emplois qui sont directement liés à la mer dans des activités, soit utilisant les ressources marines, soit qui ne pourraient exister sans la mer. Cela couvre des domaines aussi différents que la pêche, la construction navale, le transport, le tourisme, l'environnement, etc. Dans la région, ils représentent 0,5% de l'emploi total et la majeure partie d'entre eux est implantée dans la Somme (2360 personnes), surtout sur la côte picarde. L'influence de l'économie maritime n'est que symbolique dans l'Oise et l'Aisne avec, respectivement, 450 et 220 personnes employées. A l'inverse, la filière maritime constitue un pôle d'activité important dans le Nord-Pas-de-Calais avec 23.740 effectifs, soit 1,5% de l'emploi total.

Le retard des Picards en matière de revenu s'accroît

Leurs capacités à consommer et épargner sont inférieures à la moyenne des Français

Le revenu disponible brut (RDB) représente la part du revenu qui reste à la disposition des ménages résidents de la région, pour la consommation et l'épargne (1). Il est, en Picardie, de 19065 euros par habitant en 2014. C'est 1255 euros de moins que la moyenne nationale. Cela situe la Picardie au 17^{ème} rang des anciennes régions de métropole.

Mais, vingt ans auparavant, elle se classait en 12^{ème} position ! Ce recul s'explique par une moindre hausse du revenu des Picards lors de la période de croissance de l'économie française entre 1999 et 2008, et par une quasi-stagnation de ce revenu depuis 2009, alors qu'il a repris sa progression dès 2010 au plan national. Entre deux, la crise de 2008-2009 a provoqué un recul du revenu global des Picards alors qu'il restait stable en France.

Cette dégradation se résume en deux évolutions : entre 1994 et 2014, la part des prestations en tout genre dans le revenu des Picards est passée de 31,2% à 36,4% et celle des impôts ponctionnés de 8,0% à 14,4% ! Ce dernier indicateur met en lumière un fait occulté par les politiques et médias : globalement, l'impôt touche plus les plus modestes, notamment à travers la TVA, tant il est inégalitaire !

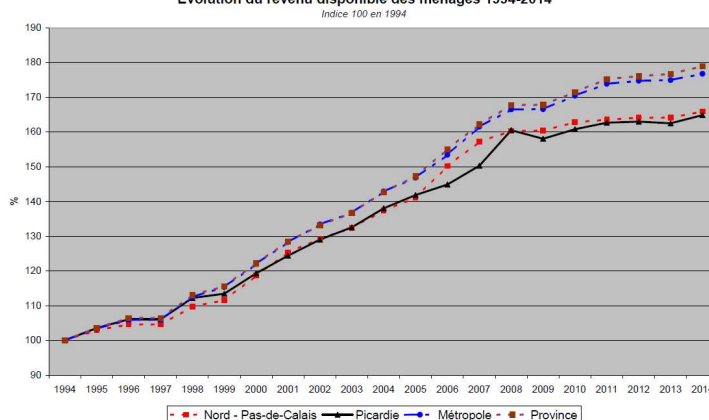
Ainsi, le pouvoir d'achat des Picards s'est dégradé de façon continue depuis 20 ans que grand monde s'en soucie. La pauvreté s'installe, les déclassements professionnels se multiplient et les populations les plus en difficulté sont rejetées dans les quartiers sensibles ou loin des grandes villes alors même que ces territoires sont vidés de leurs commerces et services.

La désindustrialisation n'en est qu'une explication qui permet de cacher toutes les autres. La principale est l'absence d'investissements des patrons de la région qui conduit de plus en plus de Picards à aller travailler hors de la région. Elle a pour conséquence que les rares potentiels d'avenir présents dans la région, les agro-ressources et l'énergie électrique par exemple, ne trouvent des relais pour se développer et produire leurs innovations souvent qu'en dehors de la Picardie.

De même, le tertiaire, facteur principal de croissance de l'économie française, reste sous-représenté dans la région, une situation qui va s'accroître avec le départ progressif des emplois liés directement ou non au statut de région, perdu fin 2015. S'ajoute le fait d'être ignoré par les grands projets structurants, le canal Seine-Nord n'étant qu'un parmi tant d'autres (transports, numérique, recherche, etc.).

Mais la situation des revenus des Picards sera résolue l'an prochain : le RDB ne sera plus calculé par l'Insee pour la Picardie ! Comme dit un proche du Préfet de la Somme, « la fusion a cela de bon, c'est qu'on ne parle plus des retards de la Picardie ! »

Évolution du revenu disponible des ménages 1994-2014



(1) Ce revenu est le revenu que les ménages tirent de leur contribution à l'activité économique, soit directement (revenu d'activité salariée ou non salariée), soit indirectement (revenu de placement mobilier ou immobilier). Pour établir le RDB, on ajoute au revenu les transferts reçus par les ménages résidents (prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature) et on retranche les impôts et les cotisations sociales versées par les ménages.